

DEPARTEMENT  
des VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
GOLBEY

Commune  
D'UXEGNEY

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY  
Du MERCREDI 14 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Walter BLOND.

**ETAIENT PRESENTS (12) :**

Mmes GASPARD – POURCHOT- SCHERMANN – THOMAS - VOINCHET  
Et Mrs SOLTYS - BLOND – DEMANGE – DEPRUGNEY – FOCKI – MINIER - WONNER.

**ETAIENT EXCUSES (5) :**

Mrs CLAUDEL (pouvoir à DEPRUGNEY) - CLAULIN  
Et Mme LANGLOIS - MARCHAL – POUSSADIN (pouvoir à BLOND).

**ETAIENT ABSENTS (0)**

M. MINIER Didier a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la décision suivante a été prise au cours de la séance :

**11/2017 DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE –**

Le Vice-Président donne lecture aux membres du Conseil d'Administration de la demande d'aide financière émanant de \_\_\_\_\_, domicilié Uxegney, pour l'achat d'un véhicule sans permis lui permettant ainsi d'acquérir indépendance et liberté.

Walter BLOND explique que le coût de ce véhicule est estimé à 30 000.00 € et que n'a reçu que des aides personnelles mais rien des organismes.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle correspondant à 2.5 % de la somme restant due, à savoir les 30 000 € moins les dons particuliers perçus au moment de l'achat du véhicule, à \_\_\_\_\_ pour le financement de son projet.

DIT que la commune s'engage à solliciter l'assistante sociale Mme MULOT afin d'obtenir des aides auprès de ses services et voir avec son employeur ce qui peut être fait pour l'aider.

DIT que le montant correspondant sera versé directement à \_\_\_\_\_ sur  
présentation de facture d'achat, à laquelle il faudra déduire les dons et autres aides  
obtenues, pour ce faire \_\_\_\_\_ devra fournir un RIB à son nom ou à celui de  
l'association de son choix.

Dit qu'outre la subvention financière, la commune et le CCAS s'engagent à aider  
\_\_\_\_\_ dans toutes ces démarches successives pour mener à bien son projet.

L'ordre du jour étant **épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le vice-président  
lève la séance à 22h00.**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le présent procès-verbal a été  
affiché à la porte de la mairie  
le **15 Juin 2017**.

Le vice-président,  
Walter BLOND



A UXEGNEY, le 15 Juin 2017

Le vice-Président,  
Walter BLOND

